

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2013

L'ADMD investit la République



**ADMD**

50, rue de Chabrol - 75010 Paris

Services administratifs :du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 12h

Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD - Écoute :

du lundi au vendredi de 10h à 19h

Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : infos@admd.net**Site :** www.admd.net**Blog :** www.admdblog.fr**Twitter :** @AdmdFrance**Twitter :** @JeunesADMD

Retrouvez toujours plus d'informations
en temps réel sur notre blog : www.admdblog.fr
et suivez-nous sur twitter : @AdmdFrance

Éditorial

Ce journal est édité par
l'Association pour le Droit de
Mourir dans la Dignité (ADMD),
association régie par la loi du
1^{er} juillet 1901, déclarée à la
Préfecture de Police de la Seine
le 18 avril 1980, dont le siège
social est au numéro 50 de la
rue de Chabrol, à Paris (75010).

Directeur de la publication :

Jean-Luc Romero

Responsable de la rédaction :

Jacques Besset

Coordinateur de la rédaction :

Philippe Lohéac

Tél. : 01 48 00 04 16

Secrétaire de la rédaction :

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin

Photo de couverture :

© Mathieu Delmestre

Impression :

Imprimerie Arlys

12, rue Gustave-Eiffel

95190 Goussainville

Tirage : 46 800 exemplaires

Abonnement annuel :

26 € pour les adhérents

(cotisation incluse)

10 € pour les non-adhérents.

50 € pour les personnes morales.

Le numéro : 2,5 €.

Dépôt légal :

Décembre 2013

N° ISSN : 2119-9809

Commission paritaire :

n° 0114 G 78783

Les textes signés n'engagent que
la responsabilité de leur auteur.

**Encore un peu de patience...**

De nouveaux états généraux – pré-
lables légaux à toute révision des lois
de bioéthique – débutent. Cette fois-ci,
de nombreuses personnalités seront audi-
tionnées par un jury citoyen, choisies selon
la méthode des quotas par l'institut de son-
dage Ifop qui a remporté l'appel d'offre. Rap-
pelons qu'auparavant, le professeur Sicard
avait refusé d'auditionner les représentants
de l'ADMD, arguant qu'il connaissait nos
positions, et avait organisé des rencontres ci-
toyennes – en fait un dialogue complice entre
militants anti-euthanasie : soignants d'un
côté, militants prolifère de l'autre – qui avait dé-
bouché sur le plus bel exemple d'immobilisme
qui soit : « *La loi Leonetti est remarquable* ».

L'expérience nous montre que nous devons
être prudents. Les précédentes consultations
ne nous ont pas permis d'être suivis dans nos
revendications. Néanmoins, les conditions ne
nous ont jamais été aussi favorables : le pouvoir
exécutif comme le pouvoir législatif sont plutôt
en accord avec notre revendication. Le Comité

consultatif national d'éthique, re-
nouvelé, ne fait plus la place à des
membres du clergé dont l'opinion,
certes respectable, n'a pas à primer
dans notre société laïque. Gageons
néanmoins que les insultes essuyées
lors des grands débats de société que
notre pays a connus, depuis le droit
de vote accordé aux femmes en 1944
jusqu'au mariage pour tous en 2013,
nous serons adressées avec la même
virulence et la même détestation
de cette liberté – pourtant naturelle
– que nous demandons pour être
maîtres de notre propre destinée.

Plus que jamais, nous devons être forts, sou-
dés, mobilisés, pour empêcher les Voleurs de
Liberté de nous priver de notre Ultime Liber-
té et pour dire au président de la République :
« *Monsieur le Président, laissez-nous mourir
dans la dignité !* ».

Cette fin d'année est l'occasion, traditionnel-
lement, de vous adresser des vœux chaleu-
reux de bonheur et de santé. J'ai une pensée
particulière pour ceux qui souffrent, qui sont
seuls, qui sont dans le dénuement.

**Je compte sur chacun d'entre vous pour
rappeler au président de la République
sa promesse d'une loi d'Ultime Liberté,
grâce à la carte de vœux que vous trouve-
rez dans ce Journal.**

**C'est notre mobilisation qui déterminera
notre réussite.**

Amicalement.

Jean-Luc Romero,

président,

délégué pour le 12^e arrondissement de Paris

Twitter : @JeanLucRomero

Du côté de...

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

« Vous savez, en réanimation, j'ai fait comme tous mes collègues, j'ai arrêté des respirateurs, souvent sous la pression car il fallait libérer un lit. C'était illégal ».

Voici ce que déclarait Jean Leonetti au Point dans une interview publiée le 27 mars 2008 (Le Point 1854)... Edifiant, pour celui qui refuse aux Français en fin de vie de choisir eux-mêmes les conditions de leur propre fin de vie.

Une loi comme celle que revendique l'ADMD, qui autoriserait l'euthanasie et le suicide assisté et qui assurerait un accès aux soins palliatifs, fera du patient, du citoyen donc, le seul décideur de sa propre fin de vie. Quoi qu'il souhaite. Evidemment, cela laissera moins le champ libre à ces Voleurs de Liberté qui prétendent que notre vie ne nous appartient pas mais qui « libèrent des lits ».

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Renouvellement du Comité consultatif national d'éthique

Le CCNE a été renouvelé partiellement. Il ne compte plus aujourd'hui de membres du clergé – en quoi des religieux devraient-ils intervenir dans les débats d'une République laïque ? – mais compte encore des spécialistes des religions aptes à donner un éclairage théologique intéressant mais non déterminant. André Comte-Sponville, membre du comité d'honneur de l'ADMD, est toujours membre du CCNE.

Rappelons que le CCNE compte un président – Jean-Claude Ameisen – 39 membres et un secrétaire général.

États généraux

Alors que les précédents états généraux préalables à toute révision des lois de bioéthique prenaient la forme de réunions publiques pilotées par des comités d'éthique dont les à priori sur toute aide active à mourir étaient fortement négatifs, le président de la République a souhaité, avec le président du Comité consultatif national d'éthique, Jean-Claude Ameisen, entendre une parole pluraliste et en adéquation avec l'opinion des Français.

C'est ainsi que durant huit journées, un panel de Français, sélectionné par l'institut de sondage Ifop selon la méthode des quotas, auditionnera non plus seulement des médecins ou des membres du clergé – dont l'avis est connu d'avance – mais aussi des responsables associatifs, des témoins de fins de vie douloureuses. Cette fois-ci, le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero, sera auditionné, ce qui ne fut le cas ni à l'occasion de la mission sur la fin de vie confiée en juillet 2012 à Didier Sicard, ni préalablement à l'avis n°121 remis par le CCNE en juillet 2013.

L'avis qui sera rendu en décembre prochain (le 16, sous réserve) devra rester un avis. Eclairé, certes, mais qui ne pourra pas primer sur la promesse faite par le président de la République durant sa campagne électorale (proposition n°21) ni sur la volonté des Français qui réaffirment à 92% leur volonté d'une légalisation de l'euthanasie (Cf. page 6).

SOMMAIRE

P.2	Éditorial
P.3	Du côté de...
P.4	Actualités
P.5	Agenda du président
P.7	33 ^e Assemblée Générale
P.11	Cahier détachable : 6 ^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité
P.15	Commission Jeunes
P.16	Commission juridique
P.18	Commission médicale
P.19	Vie internationale
P.20	Nouvelles de l'étranger
P.21	Courrier des lecteurs
P.24	Point de vue

Incluse dans ce journal :
carte de vœux

Actualités



1



2

Nouveaux délégués

Nommés par le Conseil du 21 septembre :

- ❶ Michel Bourbouze (Essonne Sud/Nord-Est)
- ❷ Norbert Gosset (Aisne),
- ❸ Maxims Pelletier (Moselle),



3



4

Nommé par le Conseil du 26 octobre :

- ❹ Alain Fiévez (Indre-et-Loire)



Comité d'honneur

L'acteur Christian Rauth (« Navarro », « Père et Maire ») a intégré le comité d'honneur de l'ADMD.

Les délégations orphelines

Au 30 novembre 2013

Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e) ; si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (voir description de la mission en bas de la page).

Hautes-Alpes : 196 adhérents
Charente-Maritime : 700 adh.
Cher : 238 adhérents
Creuse : 96 adhérents

Loir-et-Cher : 208 adhérents
Loire-Atlantique : 987 adh.
Lot-et-Garonne : 243 adh.
Haute-Marne : 76 adhérents
Mayenne : 123 adhérents
Orne : 77 adhérents
Paris 1^{er} : 47 adhérents
Paris 17^e : 371 adhérents
Val-d'Oise : 642 adhérents
La Réunion : 82 adhérents
La Martinique : 35 adhérents

L'ADMD RECHERCHE SES FUTURS DÉLÉGUÉS CONTACT | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : s.arrault@admd.net

MISSION

- Le rôle des délégués est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le porte-parole de l'association dans sa délégation.
- Le délégué est amené, dans le cadre de la Charte des délégués qui est adossée aux statuts de l'association, à organiser des

manifestations sur le territoire de la délégation. Pour cela, il peut constituer une équipe de délégués adjoints.

CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association dans la délégation, en partager les valeurs laïques et humanistes et respecter la Charte du délégué.
- Savoir utiliser un ordinateur et avoir une adresse électronique.

TYPES D'ACTION

- Campagnes de sensibilisation, réunions publiques, manifestations

symboliques (2 novembre), relais des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

PROFIL DU CANDIDAT

- **Expériences** : gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- **Qualité** : dynamique, apte à superviser une équipe (idéalement aux alentours de 3 personnes) ; capacité à prendre la parole en public.

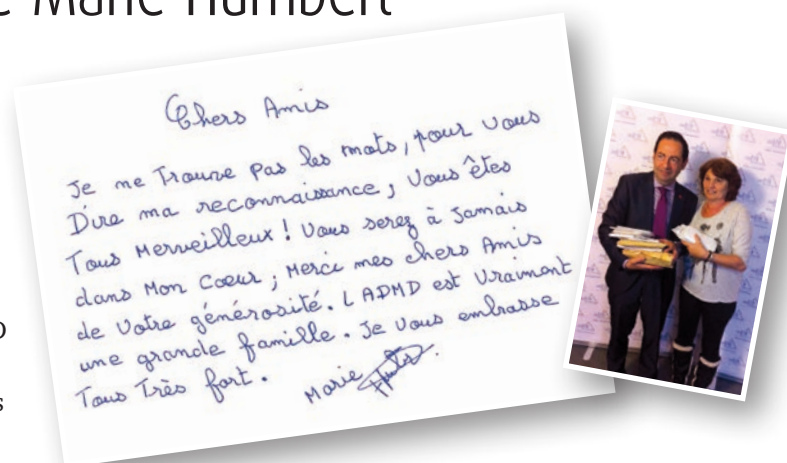
CONDITIONS

- **Statut** : bénévolat
- **Durée du mandat** : un an minimum, renouvelable
- **Salaire / Indemnité** : néant / bénévolat - remboursement intégral des frais engagés.
- **Document à envoyer** : lettre de motivation

Le Centre national de l'association assure les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...).

Un élan de générosité des militants de l'ADMD en faveur de Marie Humbert

Le 25 septembre dernier, Marie Humbert s'exprimait sur RTL, évoquant sa grande solitude et sa détresse affective et financière. Jean-Luc Romero, président de l'ADMD et ami de toujours de Marie Humbert, a aussitôt lancé un appel de soutien en sa faveur. L'appel aux dons a permis de récolter plus de soixante trois mille euros. Cette somme lui a été remise par le président de l'ADMD le mardi 22 octobre au siège de l'association. Marie Humbert, très touchée par la générosité des adhérents de l'ADMD, les remercie infiniment.



Agenda du président de l'Admd

À RETENIR

24 et 25 janvier 2014 : 34^{es} Journées des délégués à Paris

13 septembre 2014 : 34^e assemblée générale à Strasbourg (Bas-Rhin)

24 août 2013	Table ronde organisée par un parti politique à La Rochelle (Charente-Maritime)
7 septembre 2013	Table ronde organisée par un parti politique à Strasbourg (Bas-Rhin)
12 septembre 2013	Réunion publique à Paris 10 ^e
21 septembre 2013	33 ^e assemblée générale à Bordeaux (Gironde)
21 septembre 2013	Réunion du conseil d'administration à Bordeaux (Gironde)
4 octobre 2013	Réunion publique à Metz (Moselle)
11 octobre 2013	Réunion publique à Niort (Deux-Sèvres)
14 octobre 2013	Réunion du bureau (réunion téléphonique)
19 octobre 2013	Réunion publique à Lyon (Rhône)
26 octobre 2013	Réunion du conseil d'administration à Paris
2 novembre 2013	6 ^e Journée mondiale célébrée au Breuil (Saône-et-Loire)
2 novembre 2013	6 ^e Journée mondiale célébrée à Paris
16 novembre 2013	Réunion publique à Annecy (Haute-Savoie)
23 novembre 2013	Réunion publique à Grenoble (Isère)
24 novembre 2013	Audition par le Jury citoyen à Paris
28 novembre 2013	Réunion du bureau (réunion téléphonique)
5 décembre 2013	Réunion publique à Paris 20 ^e
6 décembre 2013	Réunion publique organisée par une députée à Condom (Gers)
7 décembre 2013	Réunion publique à Toulouse (Haute-Garonne)
13 décembre 2013	Réunion publique organisée par un député à Privas (Ardèche)

SONDAGE IFOP, OCTOBRE 2013

L'approbation de l'euthanasie

« Certaines personnes souffrant de maladies insupportables et incurables demandent parfois aux médecins une euthanasie, c'est-à-dire qu'on mette fin à leur vie, sans souffrance. Selon vous, la loi française devrait-elle autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie de ces personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent ? »

Total en %	Oui	Oui, absolument	Oui, dans certains cas	Non
ENSEMBLE	92	44	48	8
SEXE DE L'INTERVIEWÉ(E)				
Homme	92	46	46	8
Femme	93	42	51	7
AGE DE L'INTERVIEWÉ(E)				
Moins de 35 ans	88	42	46	12
18 à 24 ans	83	37	46	17
25 à 34 ans	91	45	46	9
35 ans et plus	94	44	50	6
35 à 49 ans	94	47	47	6
50 à 64 ans	95	48	47	5
65 ans et plus	93	37	56	7
PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ(E)				
ACTIF	93	47	46	7
CSP+	92	48	44	8
Artisan ou commerçant (*)	88	50	38	12
Profession libérale, cadre supérieur	96	50	46	4
Profession intermédiaire	96	43	53	4
CSP-	92	48	44	8
Employé	94	46	48	6
Ouvrier	88	51	37	11
INACTIF	92	39	53	8
Retraité	95	41	54	5
Autre inactif	85	35	50	15
STATUT DE L'INTERVIEWÉ(E)				
Salarié du secteur privé	93	50	43	7
Salarié du secteur public	94	40	54	6
Indépendant sans salarié / Employeur	91	41	50	9
CATÉGORIE D'AGGLOMÉRATION				
Communes rurales	95	47	48	5
Communes urbaines de province	93	43	50	7
Agglomération parisienne	86	40	46	14
RÉGION				
Région parisienne	88	40	48	12
Province	93	44	49	7
Nord est	95	48	47	5
Nord ouest	94	38	56	6
Sud ouest	93	47	46	7
Sud est	91	46	45	9
PROXIMITÉ POLITIQUE				
Gauche	93	44	49	7
Front de Gauche	93	45	48	7
Parti Socialiste	93	43	50	7
Europe Ecologie / Les Verts	94	44	50	6
Modem	90	44	46	10
Droite	94	46	48	6
UDI (*)	93	47	46	7
UMP	92	37	55	7
Front National	96	59	37	4
Aucune formation politique (rép. non suggérée)	90	40	50	10
VOTE A LA PRÉSIDENTIELLE 2012 (1^{er} tour)				
Jean-Luc Mélenchon	96	47	49	4
François Hollande	93	43	50	7
François Bayrou	91	45	46	9
Nicolas Sarkozy	92	36	56	8
Marine Le Pen	97	58	39	3
À DÉJÀ ACCOMPAGNÉ QUELQU'UN EN FIN DE VIE				
Oui	91	45	46	9
Non	93	43	50	7

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

BORDEAUX - SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2013 (PROCÈS VERBAL)

33^e Assemblée Générale

L'Assemblée générale s'est tenue à Bordeaux le samedi 21 septembre 2013, dans les salons du Centre des Congrès – Cité Mondiale, de 9h30 à 12h15, en présence des délégués et à la tribune : Jean-Luc Romero, Jacqueline Jencquel, Jacques Besset et Michel Coquel, commissaire aux comptes.

Jean-Luc Romero, président, remercie les quelque 250 adhérents présents et donne la parole à Claudine Crang, administratrice et déléguée de l'ADMD pour la Gironde. Il rappelle que les adhérents n'ayant pas eu l'occasion de voter par correspondance ont la possibilité de voter sur place. Claudine Crang exprime la grande joie de son équipe et d'elle-même d'accueillir la 33^e assemblée générale. 33, chiffre du département. 33, comme les 33 années de cheminement parfois difficile effectué par notre association depuis sa création. Elle a une pensée pour Damien Delmer.

Jamais notre association n'a été autant connue et reconnue ; jamais nous n'avons eu une si nette augmentation du nombre d'adhérents. Créer l'énergie est la force de notre association, grâce au travail collectif. Sans le dynamisme de Jean-Luc Romero, sans sa notoriété, l'ADMD ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Merci à tous nos adhérents qui sont toujours présents sur le terrain.

Jean-Luc Romero remercie Claudine Crang pour ses engagements ainsi que son équipe. Remerciement amical à Gérard Payen, président d'honneur.

Il rend hommage à Damien Delmer avec lequel il est en contact. Malgré

ses problèmes de santé, il continue à s'investir dans notre combat.

Nicole Boucheton, vice-présidente sortante, ancienne déléguée pour la Manche, femme de conviction, est malade et débute un traitement lourd. Cela explique son absence, aujourd'hui. [applaudissements chaleureux]. Une minute de silence est observée pour Albert Jacquard et Henri Caillavet, décédés récemment. Jean-Luc Romero rend hommage à Henri Caillavet pour son action humaniste.

Le 32^e exercice de notre association s'est effectué dans un contexte particulier (élections présidentielle et législatives). Malgré cela, nous n'avons pas politisé notre combat car l'ADMD n'a pas donné de consignes de vote. Cependant, c'était la 1^{ère} fois que le sujet était dans le débat et que les 10 candidats ont donné leur position sur le sujet.

En mars 2012, l'ADMD a lancé une campagne relayée par les médias nationaux, locaux ainsi qu'étrangers. Cette campagne a été importante car elle mettait en scène les 3 candidats opposés à une loi de liberté – Sarkozy, Bayrou, Le Pen – dans un lit d'hôpital, avec pour slogan : « *Doit-on vous mettre dans une telle position pour faire évoluer la vôtre sur l'euthanasie ?* ». Les autres candidats étaient favorables à une aide active à mourir.

Le 24 mars 2012, plus de 4000 militants sur la place de la République pour manifester et le Cirque Bouglione rempli par plus de 1000 personnes accueillies par le maire de Paris. Nous sommes désolés pour les personnes qui n'ont pas pu entrer ; le beau temps a permis à celles-là de suivre la réunion sur l'écran géant extérieur.

Mai-juin 2012 : l'élection de François Hollande permet d'avoir

quelque espoir pour le vote d'une loi. Durant la campagne électorale, nos délégués n'ont pas ménagé leur peine. Dans le domaine de la fin de vie, l'ADMD reste la plus grande association.

Juillet-août 2012 : le président Hollande débutait son processus sur la fin de vie en confiant au Pr Sicard une mission. Le jour même de sa nomination, ce dernier annonçait que la loi Leonetti était remarquable. Il s'est entouré de 8 membres dont 7 sont des militants anti euthanasie (2 sont des militants prolife).

En décembre 2012, le rapport Sicard a fait un constat qui est celui fait par l'ADMD depuis 30 ans : la parole du malade n'est pas écoutée. En plus, nécessité du développement palliatif, impératif des décisions collégiales, exigence d'appliquer les lois actuelles, légère ouverture vers le suicide assisté.

Tous les médias ont repris ce point, ce qui nous a permis de remettre le suicide assisté dans le débat. Même la ministre de la santé qui était contre a alors reconnu qu'il faudrait y réfléchir.

VIE INTERNE

Durant l'exercice, des centaines de réunions publiques et des manifestations ont été organisées. Jean-Luc Romero félicite les délégués. Grâce à leurs actions, on constate que de plus en plus de personnes se mobilisent, particulièrement le 2 novembre.

Jean-Luc Romero a animé 52 réunions, sans compter tout ce qu'il fait à Paris. Il rappelle qu'il est lui aussi bénévole et qu'il défend aussi d'autres causes. Lorsqu'il a été élu il y a quelques années, il était militant contre l'homophobie et avait dit à l'époque qu'il n'arrêterait jamais de militer pour ces combats.

Nous demandons aux délégués de faire l'ouverture sur le ...

... terrain ; nous avons besoin d'alliés. Ce sont des combats communs. Il est important que nous soyons aux côtés de la Libre Pensée, des associations de crématistes, des Francs-Maçons, de la Ligue des Droits de l'Homme... La laïcité, c'est notre combat.

Mars 2012 : 32^{es} journées des délégués.

Du 29 mai au 6 juin 2012 : semaine de mobilisation pour distribuer des tracts et faire signer des pétitions ; c'est souvent difficile mais lorsque l'on fait le bilan au bout de 6 ans, c'est positif. Ces opérations de marchés sont essentielles. 150 animations ont eu lieu cette semaine-là pour nous faire connaître, faire adhérer.

6 octobre 2012 : 32^e assemblée générale à Marseille. Il est important que l'on fasse ces réunions en province. Marseille était l'occasion de la passation de pouvoirs des anciens délégués, Dominique Gambarelli et Christiane Marois et de remercier

Mario Liberali qui a repris la main.

2 novembre 2012 : 5^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Réunion à Lyon le matin au côté d'Hubert Sapin, délégué pour le Rhône, et l'après-midi, rassemblement traditionnel au Trocadéro, à Paris.

Notre association fonctionne avec 9 salariés et 2 séminaires sont organisés chaque année.

Concernant l'international, l'ADMD entretient une relation privilégiée avec les associations étrangères grâce à Jacqueline Jencquel.

RAPPORT SOCIAL

L'équipe en place est très soudée et très bien encadrée par le délégué général, Philippe Lohéac.

Nous avons réfléchi ensemble à une façon de former les délégués. Le rôle du délégué est d'être à la fois un animateur et de savoir parler avec les adhérents. Les futurs délégués sont reçus au siège par le secrétaire

général, le délégué général, la responsable du service ADMD-Ecoute et plusieurs salariés pour tout ce qui concerne la partie administrative et la gestion des directives anticipées.

RAPPORT FINANCIER

L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 9 610 €. Le total des produits a augmenté de 1,98 %, le total des charges a augmenté de 3,22 %. Au 31 décembre, les disponibilités affichaient un solde positif.

5747 nouveaux adhérents se sont inscrits à notre association au cours de l'exercice.

Les produits sont en augmentation constante, les charges augmentent mais restent maîtrisées.

L'ADMD est saine financièrement et dispose d'un « trésor de guerre ».

ADOPTION DES RAPPORTS

Les résultats détaillés des 6 résolutions ont été publiés dans le Journal de novembre 2013.

Faites profiter l'ADMD de votre générosité

Le Fonds de dotation de l'ADMD a été enregistré à la préfecture de Paris le 20 décembre 2011 et sa création a été annoncée au Journal officiel du samedi 7 janvier 2012.

Gâce à ce nouvel outil, notre association peut désormais collecter les legs et assurances-vie et poursuivre son action en faveur du droit de mourir dans la dignité.

- **Soutenez l'ADMD** : vous pouvez faire un don en faveur du **Fonds de dotation de l'ADMD**. Les fonds ainsi récoltés seront reversés à l'ADMD. Ils permettront à notre association de développer l'accompagnement des personnes en fin de vie dans le cadre du service d'accueil et d'écoute (ADMD-Ecoute) ainsi que la mission d'information et de mise en œuvre de la loi en vigueur.

- **Offrez la dignité en héritage** : le **Fonds de dotation de l'ADMD** est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner le **Fonds de dotation de l'ADMD** comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie. Si vous envisagez de faire un don, rédiger votre testament ou souscrire un contrat d'assurance-vie au

bénéfice du **Fonds de dotation de l'ADMD**, Philippe Lohéac, délégué général de l'ADMD (01 48 00 04 16), se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous présenter les incitations fiscales qui récompenseront votre soutien.

L'adresse du **Fonds de dotation de l'ADMD** est celle du siège de l'ADMD : 50, rue de Chabrol – 75010 Paris.

Texte rédigé en collaboration avec le cabinet d'avocats AKLEA.

*Attention : si vous avez déjà rédigé un testament au profit de l'ADMD ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de l'ADMD, il est important d'en modifier le bénéficiaire et d'indiquer **Fonds de dotation de l'ADMD**.*

Lettre de François Hollande à Damien Delmer



En réponse à mon courrier dans lequel j'interpellais le président de la République pour lui évoquer la souffrance liée à ma pathologie et l'importance de pouvoir abréger ses propres jours dans la dignité grâce à une loi de légalisation de l'aide active à mourir, le président Hollande m'a répondu personnellement par la lettre ci-dessous. Lorsque j'ai ouvert ce courrier, chez moi, je ne m'attendais pas à une réponse personnalisée, emplie d'une très grande compassion et qui emploie les mots justes. J'ai éprouvé à sa lecture un intense sentiment de joie, de fierté et ai été séduit par cette lettre empreinte d'une grande humanité et d'un immense respect. Pour ma part, et cela n'engage que moi, François Hollande est un homme qui demeure ouvert à son cœur.

Damien Delmer, adhérent de l'ADMD (Pyénées-Orientales)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, 31 juillet 2013

cher Monsieur

Au mois de Juillet dernier vous m'aviez adressé une lettre dans laquelle, à travers votre histoire, vous évoquiez avec clarté, pudeur et dignité la situation précaire dans laquelle vous vous trouviez, en raison de l'évolution de la mucoviscidose dont vous souffrez.

Vous plaçant d'abord sur un plan général, vous insistiez sur l'importance des greffes d'organe et leur nécessaire développement. Mais votre propos s'attachait surtout à la fin de vie et à votre souhait d'avoir le droit de mourir ou de demander la mort lorsque vous estimeriez le moment venu, et ceci pour vous aider à vivre mieux la vie qui est là, aujourd'hui. J'interprète votre démarche comme celle d'un homme qui, se sachant atteint d'une maladie incurable, souhaite être maître du temps qui lui reste à vivre, pour le vivre et le partager avec plus de sérénité et même de confiance. Car la sérénité naît de la conviction : pour certains, c'est celle que vous donne la foi, pour d'autres c'est celle que peuvent nous donner les règles établies de notre société. Savoir que ces règles existent «me donnera la force de vivre" a écrit un grand médecin français.

Or, à l'heure actuelle, ces règles n'existent pas. La loi est imparfaite ; elle ne répond pas, en effet, à celles et ceux qui, comme vous, souhaitent le moment venu exprimer leur volonté de mourir et savoir que celle-ci sera respectée.

C'est le sens que j'ai donné à mon intervention à Notre Dame du Lac l'été dernier, puis, à la suite du rapport du Pr Didier Sicard, à la saisine du Comité Consultatif National d'Éthique. Dès l'automne, des États Généraux seront organisés de manière à ce que ces questions fondamentales soient abordées dans la transparence et le respect de la diversité des points de vue. Un projet de loi viendra ensuite.

J'imagine sans peine que vous trouvez ce temps trop long. Mais vous savez aussi qu'on ne peut faire évoluer ces sujets si graves qu'en commençant par l'échange. Notre société avancera, sur ce sujet comme sur d'autres et je suis certain que votre témoignage y contribue, grâce à la hauteur de votre analyse et la dignité de vos propos.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Ce reste à votre disposition pour d'autres échanges.
Bonne nuit*

François HOLLANDE

Monsieur Damien DELMER

Dernière minute

Le 16 octobre 2013, Damien a conversé en visio-conférence durant 45 minutes avec le président de la République ; il lui a exposé pourquoi il sera apaisant et encourageant - lorsqu'une loi de liberté aura été votée - de savoir qu'il est possible, quand la maladie gagne la partie, d'éteindre soi-même sa lumière.

Albert Jacquard et Bernadette Lafont, membres de notre comité d'honneur, nous ont quittés. C'est avec modestie et dignité qu'ils menaient, à notre côté, ce combat pour notre Ultime Liberté. Des voix fortes, entendues, se sont tues...

Message posthume de Jean Sautereau à ses proches, amis, voisins

Avant de mourir, Jean Sautereau, qui fut le délégué de l'ADMD pour l'Indre-et-Loire de 2003 à 2009, a écrit un message que nous vous livrons ainsi qu'il l'a souhaité. De sa main, il a écrit : « *Amical salut à tous ceux qui m'ont connu.* » À l'ADMD, nous avons le souvenir d'un homme d'une grande intelligence, d'une exceptionnelle courtoisie et d'une belle lucidité. Militant, il a su accompagner sa chère épouse en 2008, conformément à ses souhaits à elle. Nous gardons Jean dans nos cœurs.

A 84 ans, ma santé compromise, l'annonce de probables dégradations, m'ont conduit à abréger ma vie le 02 Juillet 2013 (La crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.)

Ma mort, très paisible, est survenue à ma libre initiative, en conformité avec ma philosophie et mon engagement associatif.

Cette décision est l'aboutissement d'une réflexion mûrie de longue date. J'ai simplement usé de mes facultés humaines ordinaires : liberté, responsabilité, et... courage. Depuis longtemps, je considérais les souffrances et avanies de toutes sortes de la grande vieillesse comme odieuses, dégradantes, humiliantes, et surtout, **inutiles**. Pourquoi les subir ?
Je m'en suis donc dispensé.

Sain d'esprit, libre, j'ai choisi, seul, l'heure et les circonstances de ma mort. Je l'ai reçue avec sérénité, sans violence à mon corps, ni douleur aucune, tel un sommeil paisible. Dignement, ainsi qu'il sied à un Homme. (Un Homme civilisé !)

Bien avant, j'avais préparé mes proches à la séparation définitive : le deuil. Mes enfants, solidaires, bien que tenus à l'écart des décisions ultimes, m'ont chaleureusement accompagné dans mon dernier parcours. Je leur en ai une reconnaissance immense.

Je vous souhaite de savourer intensément la vie. Tant qu'elle a un sens !

Je vous salue chaleureusement.

Jean Sautereau



Quand la loi française sera (enfin !) humanisée, la fin de vie cessera d'être un drame obligé.

11 JUL. 2013



2 NOVEMBRE 2013

6^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

Alors que le 2 novembre, jour de commémoration des fidèles défunts, fut pendant longtemps une invention de l'abbé de Cluny, le futur Saint Odilon (962-1048), afin de ramener de l'argent dans les caisses de l'Eglise au moyen de la vente d'indulgences, cette date est devenue en 2008 la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, initiative prise par la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité sur la proposition de Jean-Luc Romero.

Ce jour-là est l'occasion, dans le cadre de notre calendrier républicain, de rappeler le souvenir de celles et ceux que nous aimons qui sont morts dans des conditions qu'ils n'avaient pas souhaitées.







9



10



11



12



13



14

- 1 à 5 Paris
- 6 Dordogne
- 7 & 11 Rhône
- 8 Hérault
- 9 & 10 Haute-Vienne
- 12 Loiret
- 13 & 14 Gironde
- 15 Indre-et-Loire



15

Vous pouvez détacher les agrafes, ici.



16



17



18



19



20



21



22



23

- 16 Saône-et-Loire
- 17 & 23 Puy-de-Dôme
- 18 Dordogne
- 19 Eure
- 20 Haute-Saône
- 21 Loire
- 22 Var



RESPONSABLES : DAMIEN DELMER & CHRISTOPHE MICHEL

COMMISSION JEUNES

"affinché niente cambi, bisogna che tutto cambi"

« FAIRE QUE TOUT CHANGE POUR QUE RIEN NE CHANGE. » AINSI LES JEUNES DE L'ADMD REPRENDRONT-ILS À LEUR COMPTE CE MOIS-CI LA FAMEUSE MAXIME DE LAMPEDUSA.



Elections obligent : la commission Jeunes, menée par Damien Delmer et Christophe Michel, se renouvelle. Certains - rattrapés par l'âge fatidique des 36 ans - la quittent, d'autres la rejoignent. L'important est que notre action perdure !

Envie de relayer les actions nationales de l'association, monter nos propres manifestations auprès du jeune public, participer à la rédaction de tracts et autres documentations, être sur le terrain avec les autres adhérents Jeunes ? Que vous ayez peu ou beaucoup de temps à consacrer à la vie de notre association, si vous avez moins de 36 ans, vous saurez trouver votre place au sein de notre Commission.

Une première réunion de la commission Jeunes se tiendra dans le courant du mois

de décembre. Renseignements et inscription à jeunes@admd.net ou par téléphone au 06.20.99.69.30.

POUR QUE RIEN NE CHANGE ?

Cette année encore, vous avez pu nous retrouver sur l'hippodrome de Longchamp pour le week-end des Solidays (28 au 30 juin 2013), de même que sur la place de la République, à Paris, lors de la 6^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité (2 novembre 2013).

Alors nous comptons sur vous, pour que tout change enfin !



LE MONTANT DE LA COTISATION JEUNES EST DE SEULEMENT 5 EUROS PAR AN !

On parle de nous...

...dans le dernier livre de Jean-Luc Romero « *Monsieur le Président, laissez-nous mourir dans la dignité !* » : Un livre à lire ! Extrait : « Certaines vous ont été directement adressées, telle celle de Damien Delmer, 33 ans, atteint d'une mucoviscidose incurable, vous demandant « le droit de partir dans la dignité ». Votre chef de cabinet a répondu à ce jeune homme, qui ne pèse plus que 37 kilos, que « la loi de 2005 constitue une avancée certaine », mais qu'il « est malheureusement des situations dramatiques auxquelles ce texte ne répond pas. D'autres encore - mille lettres de jeunes de moins de 25 ans - ont été collectées lors des Solidays. Toutes vous demandent de donner enfin aux Français leur ultime liberté. »

Poke Me sur Facebook et Twitter :

[f](https://www.facebook.com/JeunesADMD) [@JeunesADMD](https://twitter.com/JeunesADMD) | www.JeunesADMD.fr | jeunes@admd.net

Rédaction : Christophe Michel, Aurélien Saidi et Geoffroy Krych.



RESPONSABLES : MICKAËL BOULAY & FRANÇOISE ROLLIN

COMMISSION JURIDIQUE

POINT DE VUE

Les tribunaux contraints à des décisions aberrantes

Lorsqu'elles sont saisies d'une affaire d'euthanasie, les cours d'assises bafouent systématiquement la loi. Elles n'ont pas d'autre choix puisque cette loi est tout simplement inapplicable.

Un texte qui oblige les juges d'instruction à engager une procédure pour meurtre par empoisonnement ne peut qu'aboutir au bout de trois années extrêmement pénibles pour le mis en examen, à un non-lieu, un acquittement ou une peine avec sursis, pour des faits connus et reconnus depuis le début. Une constante observée dans des affaires telles que celle engagée en 2006 après le décès de Vincent Humbert et celle jugée à Périgueux en 2007. Des décisions auxquelles le Parquet ne trouve rien à redire. Une procédure indigne d'un Etat qui se veut exemplaire.

Le législateur sait parfaitement qu'une loi qui ne s'applique pas est une mauvaise loi. Il ne peut pas en être autrement lorsque le chef d'accusation est aux antipodes de la réalité de l'acte reproché à la personne mise en examen.

Cet acte – une aide à mourir – n'est en aucun cas crapuleux. Il est toujours désintéressé. Le médecin qui le pratique sait qu'il peut être à l'origine de graves difficultés pour sa carrière, ses revenus et pour ses relations familiales. Une prise de

risque qui paraît irrationnelle si elle n'était explicable. Ce comportement est toujours inspiré par la solidarité, la compassion, une fraternité humaine au sens le plus noble du terme.

Cet acte s'inscrit dans nos valeurs, si tant est que ce mot ait encore un sens.

Au grand désespoir de nos détracteurs, il y aura toujours des médecins qui assumeront le risque de

« Au grand désespoir de nos détracteurs, il y aura toujours des médecins qui assumeront le risque de compromettre leur carrière parce qu'ils ne supportent pas d'abandonner un patient qui leur demande de mettre un terme à des souffrances insupportables, [...] »

compromettre leur carrière parce qu'ils ne supportent pas d'abandonner un patient qui leur demande de mettre un terme à des souffrances insupportables, qu'ils savent l'un et l'autre inutiles parce qu'il n'y a pas d'amélioration à espérer, pas d'autre issue que fatale.

Dans cette situation, le législateur doit assumer ses responsabilités : qu'il ait le courage de légaliser l'euthanasie ou alors qu'il nous dise de combien d'années de prison il convient de punir la fra-

ternité. Et là, il y a fort à parier que l'opinion publique, par ses réactions indignées, confirmera la position que les sondages lui prêtent.

Il va de soi qu'une telle disposition impliquerait de supprimer le mot Fraternité de notre devise républicaine puisqu'elle donne lieu à une condamnation. Le mot Liberté lui-même, n'y aurait plus sa place. L'Égalité n'y résisterait pas davan-

tage puisque le citoyen concerné aura dû céder à un médecin son droit légitime, jusqu'alors reconnu, de gérer sa vie. Un praticien préalablement informé des risques qu'entraînerait, pour lui, le non-respect de la loi (*dixit* la circulaire du ministère de la justice du 20 octobre 2011).

Il faut changer la loi, une perspective que redoutent nos élus. Elle a suscité, phénomène rare dans le débat poli-

tique, un consensus unanime pour adopter le texte soumis au Parlement en avril 2005 par Jean Leonetti, très habile au demeurant, puisqu'il fait passer pour une avancée considérable une loi qui n'autorise toujours pas l'aide active à mourir. Un beau numéro d'illusionniste, certes, mais ce n'est pas forcément ce que les citoyens attendent d'un élu.

Jacques Turcas,
adhérent
(Ille-et-Vilaine)

Durée de la procédure d'instruction dans les affaires dites d'euthanasie

A l'heure où l'on espère une évolution législative sur l'euthanasie, il n'en reste pas moins que la justice ne donne pas l'impression d'une amélioration dans le traitement des affaires judiciaires.

Concernant l'affaire Vincent Lambert (cf. *Journal n°125 - juillet 2013*), une réunion de conciliation a été organisée le 27 septembre dernier et la voie judiciaire n'a pas été choisie après la décision de justice ordonnant la reprise de soin pour le malade.

Pour l'affaire Mercier, le juge d'instruction avait rendu en

février 2013 un avis à partie annonçant la fin de l'instruction. Mais c'était sans compter sur la réaction du ministère public qui a pris un réquisitoire supplétif le 9 octobre dernier.

Il n'est pas inutile de rappeler que dans d'autres affaires, la durée de la procédure d'instruction est généralement longue : affaire Tramois/Chanel, un peu plus de deux ans de novembre 2003 à janvier 2006 ; affaire Jensen, deux ans et demi de janvier 2003 à juillet 2005 ; affaire Marie Humbert, presque deux ans et demi de septembre 2003 à février 2006.

Pour monsieur Mercier, nous arrivons au stade des deux ans (novembre 2011 à aujourd'hui). Toutefois, compte tenu de son état de santé et de son âge, on aurait

pu s'attendre à ce que l'instruction s'achève plus rapidement. D'autant plus que le parquet a attendu dix mois pour demander un supplément d'informations.

La question qui transparait est celle de savoir si le geste a été commis pour soi ou dans l'intérêt de la personne malade avec une analyse fine de la situation mentale du malade, au moment où elle demande à partir. On peut aussi s'interroger sur la demande d'un patient dépressif. Son consentement est-il vicié ? Quoi penser de la dépression faisant suite à une pathologie ?

Mickaël Boulay,
administrateur,
délégué national chargé
des questions juridiques,
délégué pour le Maine-et-Loire

Les fiches pratiques de la Commission

PAR FRANÇOISE ROLLIN

Quelle est la réalité de la prise en compte des directives anticipées ?

Nous avons vu que la loi prévoit l'obligation de les faire figurer au dossier du patient, mais non celle de les mettre en application. Nous avons vu aussi que dans certaines conditions, en matière de curatelle ou de tutelle, elles peuvent être remises en question.

Dans le cas de poursuites pénales, il n'y a pas beaucoup de jurisprudence ; c'est pourquoi le dossier évoqué revêt une importance majeure.

Ce qui est au centre du débat, c'est le consentement de l'intéressé. Comment savoir si la personne qui a confirmé ses directives anticipées pendant des années a pris sa décision dans des conditions de conscience éclairée ?

Les opposants à notre loi de liberté utilisent fréquemment cet argument : pour eux, une personne dépressive ne peut pas être considérée comme ayant fait un libre choix.

On peut penser que cette question risque de se poser dans le cas d'un patient inconscient : comment savoir si, même après avoir

scrupuleusement reconduit ses directives tous les trois ans, il n'a pas, avant de perdre ses facultés, perdu sa lucidité ?

La même interrogation se pose pour toute demande d'application de la loi Leonetti ; c'est grave, car c'est l'ouverture à des complications supplémentaires pour tous ceux qui se débattent déjà dans d'énormes difficultés. Il semble que la seule parade soit un dossier médical détaillé et suivi. Encore que l'on puisse soutenir qu'une personne dépressive peut subir des souffrances psychiques telles qu'elle souhaite y mettre un terme.



RESPONSABLE : FRANCINE NOËL

COMMISSION MÉDICALE

ARTICLES L. 1111-6 ET R. 4127-37 D CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La personne de confiance

C'est essentiellement en milieu hospitalier qu'elle a un rôle à jouer.

Vous entrez en milieu hospitalier et vous êtes en état d'exprimer vos volontés : il doit vous être demandé quelle est votre personne de confiance (PC).

- Si vous avez rédigé vos directives anticipées (DA) : la voire même les PC sont mentionnées sur le document. Vous le donnez à l'établissement hospitalier qui est dans l'**obligation** de le conserver dans votre dossier médical le temps de l'hospitalisation.

Attention : vérifiez que vos DA sont valides (signées depuis moins de 3 ans) ; mais en tant que membre de l'ADMD et si vous en avez fait parvenir une copie au siège de l'ADMD, un rappel vous est fait dans le mois précédant la fin de validité.

- Si vous n'avez pas rédigé vos DA, il n'est pas trop tard pour désigner une PC (mais il va être plus difficile de trouver, en urgence, une personne qui acceptera ce rôle, cette responsabilité). Dans ce cas, sauf précision de votre part, cette désignation ne sera valable que le temps de l'hospitalisation.

Attention : si vous avez des difficultés fonctionnelles (motrices, par exemple : vous ne pouvez plus écrire et vous ne pouvez pas inscrire le nom de votre PC), sans altération de vos fonctions intellectuelles, deux témoins, dont la PC éventuellement, peuvent attester que le document de désignation constitue l'expression de votre volonté libre et éclairée.

- Le rôle de la PC sera, si vous le souhaitez :

- de vous accompagner tout au long de la prise en charge,
- de vous accompagner lors des consultations et des examens médicaux.

- Elle peut poser des questions, vous aider à prendre des décisions.

- Mais c'est à vous que les explications seront données ; c'est vous qui décidez si vous acceptez ou non les soins, traitements, examens.

- Votre PC ne vous représente pas, c'est **votre** volonté qui doit être respectée.

Attention : vous pouvez accepter ou refuser que le secret médical soit levé ; c'est vous qui décidez des informations qui peuvent lui être transmises, excepté en cas de diagnostic de maladie ou de pronostic grave, sauf refus de votre part, la PC sera informée pour qu'elle puisse vous apporter son soutien.

- La PC ne sera pas la seule personne prévenue : votre famille, vos proches le seront également.

Si vous n'êtes plus conscient et n'avez plus la possibilité d'exprimer vos volontés :

- Si vous n'avez pas désigné de PC, vous n'aurez personne pour vous représenter.

- Si vous avez désigné une PC, elle sera l'interlocuteur légitime du personnel médical :

- elle sera consultée pour connaître vos volontés et s'informer sur les choix que vous auriez faits avant votre perte de conscience,
- elle sera informée de votre état de santé et consultée sur les soins à prodiguer avec toutes les explications nécessaires, tout comme votre famille et votre entourage, mais elle ne sera consultée que pour **avis** :

l'équipe de soins n'a aucune obligation de tenir compte de son avis ; par contre, l'avis de la PC prime sur tous les autres avis non médicaux, donc sur celui de la famille.

Attention de bien choisir – et ce n'est pas facile – une personne qui connaît parfaitement vos volontés (il faut bien discuter avec elle) et aura la force morale de les faire valoir.

Francine Noël,
administratrice,
déléguée pour l'Indre
@admd36

En cas de difficultés, le service ADMD-Ecoute (01 48 00 04 92) est à la disposition des adhérents et de leurs personnes de confiance.

N'hésitez jamais à le contacter.



Membre de la fédération européenne des associations pour le droit de mourir dans la dignité (RtD-E) et de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité (WFRtDS).

Vie internationale

Les mensonges sur une prétendue « dérive » belge

On parle encore de la « dérive » belge dans la presse. Une certaine presse. Souvent mal intentionnée.

De quoi s'agit-il ? Les législateurs belges réfléchissent à la possibilité d'étendre leur loi aux mineurs et aux personnes qui ne sont plus capables de discernement.

POURQUOI ?

Parce que la maladie et les accidents peuvent survenir à n'importe quel âge et les jeunes de moins de 18 ans, les mineurs en question, peuvent éventuellement choisir de ne plus souffrir si on ne peut pas les sauver. Une vie sans aucune sensation, sans aucun plaisir, même sans douleur physique, peut être insupportable pour un jeune devenu enfermé dans son corps à la suite d'un accident, également pour un jeune atteint d'un cancer incurable qui ne veut plus de traitements éprouvants et surtout inutiles.

Si on permet à ces personnes certes jeunes mais néanmoins capables de discernement de décider de ce qu'elles veulent, c'est-à-dire prolonger leur vie qui n'est plus que souffrances ou éteindre doucement la lumière, on est humaniste, charitable, compassionnel... Le contraire de ces bourreaux français qui ont inventé ce verbe ridicule « euthanasier », un verbe utilisé pour signifier « tuer » alors que l'euthanasie est étymologiquement la bonne

mort (en Grec eu = bon, thanatos = mort). En ce qui concerne la prétendue « dérive » pour les personnes atteintes de démence ou de la maladie d'Alzheimer, la fin de ces personnes est terrible... Elles perdent toute notion de qui elles sont et deviennent complètement dépendantes. La loi belge actuelle exige que les personnes demandant une aide à mourir soient capables de discernement ; mais quand on est atteint d'une maladie dégénérative, on perd justement la capacité de faire des choix cohérents. En France, on n'informe pas toujours les patients de la réalité de leur état. En Belgique, les personnes informées peuvent faire des directives anticipées dans lesquelles elles demandent qu'on les aide à mourir si elles ont perdu la capacité de décider pour elles-mêmes.

Certaines personnes, telles l'écrivain Hugo Claus ou le prix Nobel de médecine Christian de Duve, décident de partir quand elles sont encore lucides, ce qui évidemment les oblige à partir un peu plus tôt.

Mais qu'est-ce qu'on attend en France pour se rendre à l'évidence ? On ne guérit pas d'une maladie neurodégénérative et la fin est toujours horrible. Nous sommes tous mortels, donc quelle différence y a-t-il entre une mort programmée et une mort qui survient après

une longue agonie ? Une relative sérénité... En Allemagne, le théologien catholique, Hans Küng, auteur de nombreux livres et croyant à une vie après la mort, a décidé d'abrégier sa vie en Suisse, car il se sait atteint de la maladie de Parkinson. Il ne pense pas que ce soit contraire à la foi de décider à plus de 85 ans qu'on a assez vécu. D'autant plus qu'il a assisté à la déchéance de son ami Walter Jens, philosophe et écrivain comme lui, qui voulait, lui aussi, mourir dignement. Jens n'a pas pu exaucer son vœu, car il était atteint de la maladie d'Alzheimer et, en perdant sa faculté de discernement, n'a pas pu finir sa vie comme il l'avait souhaité. Complètement infantilisé par sa femme et son fils, il est mort sans savoir qui il était. Quelle mort pour un écrivain et un penseur... Il est temps de devenir adulte. La mort fait partie de la vie. Nous mourrons tous, car nous

sommes mortels. C'est un fait. Arrêtons de critiquer les Belges qui font des lois raisonnables et essayons de nous souvenir de Montaigne, philosophe français du 17^e siècle, que je voudrais citer en conclusion : « *Il n'y a rien de mal en la vie pour celui qui a bien compris que la privation de vie n'est pas un mal.* »

Jacqueline Jencquel,
administratrice, déléguée pour
le 16^e arrondissement de Paris

✉ @jjencquel

Pour aller plus loin sur ce sujet, retrouvez les commentaires de Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD-Belge, publiés sur le site du Huffington Post le 22 novembre 2013 : http://www.admdblog.fr/Fin-de-vie-un-vent-mauvais-qui-nous-vient-de-France-HuffPost_a1869.html

Nouvelles de l'étranger

PAR FRANÇOISE STELLER

BELGIQUE

Le professeur Christian de Duve, prix Nobel de médecine en 1974 pour ses recherches sur le cancer, est décédé par euthanasie à l'âge de 95 ans, entouré de ses quatre enfants, dans une grande sérénité. Peu de temps avant, il avait donné une dernière interview au journal *Le Soir*. Dans le bulletin n° 128 de l'ADMD belge, sa présidente, Jacqueline Herremans, lui a rendu un bel hommage.

PAYS-BAS

Entre 2011 et 2012, les cas d'euthanasies ont augmenté de 13% et représentaient environ 3% des décès.

SUISSE

Un médecin a été condamné à payer une amende de 500 francs suisses pour avoir prescrit une dose létale de pentobarbital à un patient qui souhaitait mourir sans avoir posé un diagnostic justifiant cette décision. Pour le procureur, il

s'agissait de fixer une ligne rouge pour éviter des dérives.

CANADA

Au Québec, le débat se poursuit. La Protectrice du Citoyen a approuvé le projet de loi présenté par la ministre déléguée aux services sociaux proposant d'autoriser une aide médicalisée à mourir, strictement encadrée, pour les malades incurables qui la demanderaient. En Colombie Britannique, par contre, la Cour d'Appel a décidé de maintenir l'interdiction de cette aide, contrairement à un jugement de la Cour Suprême de cet état. Mais l'Association des Libertés civiles a annoncé qu'elle tenterait de faire de nouveau appel de cette décision auprès de la Cour Suprême fédérale du Canada.

ÉTATS-UNIS

• Vermont

Le Sénat de cet état a voté le 21 mai 2013, par 17 voix contre 13, une loi autorisant l'assistance

médicale au suicide pour des malades en phase terminale en ayant fait la demande. Ce sera donc le troisième état, après l'Oregon et l'état de Washington, à avoir adopté une telle loi, malgré l'opposition des églises et des mouvements « prolife ».

• État de Washington

Dans l'état de Washington, en 2012, quatre vingt trois personnes sont décédées après avoir pris une dose létale de médicaments. C'est 17% de plus que l'année précédente. Cent vingt et une personnes avaient demandé et obtenu une prescription pour ce médicament. Dans plus de 90% des cas, il s'agissait de malades atteints de cancer.

AUSTRALIE

Dans l'état de Tasmanie, une proposition de loi, « Voluntary assisted dying Bill », déposée par le Premier ministre, a été rejetée par le Sénat.

Cette page est ouverte à nos adhérents. Les textes ne doivent, en aucun cas, être le support d'attaques personnelles ou de diffamation. Ils sont publiés sous la seule responsabilité de leur auteur.

Pour une publication dans le n° 128 du Journal, ils doivent être envoyés avant le **7 février 2014** à l'adresse suivante : **Courrier des lecteurs - ADMD - 50, rue de Chabrol - 75010 Paris.** Le comité de lecture

sélectionne les articles qui doivent être courts, c'est-à-dire pas plus d'une page manuscrite ou une ½ page dactylographiée, et accompagnés du nom et du numéro d'adhérent de leur auteur.

Courrier des lecteurs

Merci pour votre lettre très attentive à mon chagrin pour le départ de mon époux, après 53 ans de mariage. Il avait la maladie de Parkinson depuis 2004, et il était en EHPAD à Vichy depuis 2010.

Il a pu bénéficier de la présence d'un médecin humain qui connaissait ses directives anticipées.

Compte tenu de ses 92 ans, il l'a écouté et compris. Lucide, mon mari a été soigné quelques jours, perfusion et oxygène, puis morphine pour la paix espérée. C'est un grand soulagement pour moi d'avoir vu le respect de sa personne.

J'espère que de plus en plus, et rapidement, nos droits seront entendus honnêtement dans une loi enfin respectueuse de notre fin de vie.

Encore un grand merci pour votre engagement dans notre association.

Yvette Dogristel, Cusset

LE CALVAIRE DE VIE SANS CONSCIENCE DE MON ÉPOUSE DEPUIS LE 25 AVRIL 2010

[...] Le dimanche 25 avril 2010 au matin, je trouve

mon épouse en état d'AVC avec hémiparésie droite et aphasie. Appel du SAMU en précisant qu'il s'agit d'un AVC. Arrivée non d'infirmiers, mais d'ambulanciers manoeuvres qui la transportent au service d'urgence de l'hôpital d'Antibes-la-Fontonne.

J'accuse ce service d'incurie totale ce jour-là ; en effet 5 heures d'attente malgré mes réclamations ; arrivée alors d'un interne, je suppose, qui me refuse une fibrinolyse sous prétexte qu'il ne connaît pas la cause de l'AVC.

[...] J'ai écrit au Dr Leonetti, député-maire et médecin de l'hôpital, pour lui signaler cette carence coupable du service d'urgence de l'hôpital.

[...] Depuis juin 2011 à 2013, même état de vie organique en dépendance totale et surtout dans de très courts moments de lucidité, elle n'a aucune communication possible avec les siens ; pensez à sa détresse psychique et affective. Quand elle veut s'exprimer parfois avec véhémence, gestes et cris et ne recevant pas de réponse,

ignorante de l'absence de compréhension aller-retour. Perpétuer cet état c'est du sadisme imposé par la loi française qui refuse le suicide demandé, assisté, réclamé préalablement en toute conscience depuis 2003.

J'en viens donc à citer la loi française sur la vie et la mort. La définition de la mort est médicale, donc labile et variable suivant les pays de l'OCDE.

[...] Point de vue médical : la prépondérance morale de la pensée des médecins persiste abusivement contre la pensée des patients.

[...] Quand une loi est mauvaise pour sa conscience, il faut la transgresser, c'est l'avis de beaucoup de philosophes.

En conclusion, je demande instamment à la justice de créer une jurisprudence adaptée à chaque cas particulier de fin de vie désirée par le malade âgé, en fin de vie en état d'inconscience, inaméliorable et qui l'aurait réclamé par écrit lorsqu'il était conscient, dans des directives écrites anticipées.

Dr Gilbert Grosjean, Antibes

En juin 2010 mon mari, âgé de 90 ans, a fait un AVC qui l'a laissé paralysé du côté gauche (bras et jambe) mais avec la parole. En janvier 2012, après une aggravation de sa santé, il a décidé de rentrer dans une maison de retraite.

[...] Le deuxième médecin contacté avait son cabinet en face de la résidence : j'ai cru pouvoir établir avec lui des liens de confiance. Hélas, il m'a fallu vite déchanter : ses premiers mots ont été : « moins vous en saurez, mieux ce sera ! », me clouant sur place.

[...] Je lui demande de la morphine pour mon mari. Il m'accuse de vouloir le tuer et me dit que je peux changer de médecin.

[...] Mon mari aura le premier patch de morphine ou succédané à 12,5g. 8 jours avant de mourir et c'est tout ! Prisonnier de votre maladie, vous devenez l'otage d'un médecin.

[...] On se gargarise d'éthique mais on laisse mourir les gens dans des conditions inacceptables. Le bien-être du patient doit passer avant les règles de déontologie. On soigne

des maladies mais plus des patients abandonnés dès lors qu'il n'y a plus d'espoir. [...] A la manière de Stéphane Hessel, j'ai envie de vous dire : Indignez-vous ! Révoltez-vous ! Ne vous laissez pas faire ! Ne pas avoir pu procurer à mon mari une mort digne, douce et apaisée m'a laissé le cœur broyé, dévasté, en miettes. Ce « laisser mourir » (Le Monde du mardi 2 juillet 2013) est la honte de la médecine française.

**Christiane Tardy,
La Grande Motte**

Geneviève, la grand-mère de mes enfants et l'arrière grand-mère de mes petits-enfants s'est éteinte le 4 juillet dernier. Je l'aimais. Que soient inscrits à sa mémoire, dans ce Journal, ces deux vers, particulièrement à propos du grand poète espagnol Antonio Machado :

*Caminante, no hay camino,
El camino se hace al andar*
(Marcheur, il n'y a pas de chemin, Le chemin se fait en marchant).

**Mercédès Alvarez,
Pau**

Le jour où vous m'avez informée que son cancer était rapide, j'ai compris que c'était la fin, pour lui, pour nous deux. Aussi, le lendemain, dans votre bureau, je vous ai demandé instamment de ne pas lui faire de soins inutiles. Mon souhait le plus cher à ce moment était qu'il s'éteigne paisiblement, avec bien sûr des traitements antidouleur. J'aspirais à ce que nous puissions profiter de nos dernières semaines

Quand l'heure sonnera sur la grande horloge du temps quand l'ultime porte s'ouvrira je prendrai la route sereinement la tête haute avec fierté alors je choisirai la liberté de partir.

Je veux que mon corps, mon esprit continuent de m'appartenir ceci est mon parti pris aux autres, je ne veux pas offrir la déchéance d'un corps meurtri les pensées qui ne peuvent plus venir alors je choisirai la liberté de partir.

Je veux que l'on garde de moi l'image d'un être libertaire qui, jusqu'au bout et sans effroi a quitté ce monde planétaire sans tristesse, avec conscience pour une hypothétique existence mais, je veux choisir la liberté de partir.

**Jacqueline Farineau
La Rochelle**

ensemble et désirais l'entourer de tout mon amour jusqu'au bout de sa route. Vous m'avez répondu qu'il était très courageux, que vous deviez encore lui proposer des soins et que la décision de se soigner ou non revenait à lui seul. [...] On m'avait dit qu'il avait une infection urinaire et en réalité c'était une septicémie. [...] Le voyant baisser de plus en plus, j'alertais le médecin du service. Il prévint le docteur qui monta. Je lui demandais d'arrêter les séances et de faire transférer Jean à Saint-Camille. Il me répondit que c'était dommage, qu'il ne lui restait que 4 séances à faire et que sa vertèbre serait

parfaitement nettoyée avec 10 séances... encore une fois, je criais mon désespoir en plein désert et personne ne m'entendit. Vous connaissez la suite, après la neuvième séance sa vertèbre était bien nettoyée puisqu'il mourait le lendemain... [...] Bien sûr, nous souhaitons tous être soignés et pris en charge par des médecins compétents quand nous sommes malades. Mais seulement si nous avons l'espoir d'une vie acceptable, décente, après les soins. Quand il n'y aura plus aucun espoir nous attendons seulement un accompagnement humain et le soulagement de la douleur.

**Christiane Moncade,
Bry-sur-Marne**

Je désire vous informer que maman, adhérente de l'ADMD, est décédée le 20 juin, après avoir reçu des soins inutiles vu que l'issue de sa maladie était fatale. Personne n'a été averti, nous n'avons pas pu intervenir, ils n'ont demandé ni notre avis, ni celui de maman qui avait gardé toutes ses capacités mentales. Cette transfusion a provoqué de grandes souffrances pendant plus d'une semaine, au point que nous ne devions pas la toucher et qu'elle est devenue intransportable, pour rentrer dans sa chambre à notre domicile pour sa fin de vie. Nous avons demandé à plusieurs reprises de lui donner quelque chose pour la soulager, ceci en vain. Ceci pour que vous trouviez une solution adaptée pour que l'on tienne compte du vœux d'autres personnes qui désirent mourir dans la dignité.

Dominique Six, Gonsans

LETTRE OUVERTE - PLUTÔT LETTRE DE REMERCIEMENTS - À L'ADMD

Nous sommes censés être dans une république laïque, et pourtant, le poids du catholicisme pèse sur les lois. En effet, seule la morale catho dicte d'attendre que Dieu nous rappelle, sans se préoccuper des souffrances physiques et mentales de fin de vie. Ainsi ma propre mère a attendu 4 jours que Dieu la rappelle. Pourquoi ? Parce que dans sa maison de retraite, malgré une lettre de sa main demandant qu'on ne la laisse pas souffrir, il

a été impossible au jeune médecin de l'aider à en finir parce qu'elle ne manifestait pas de signes de souffrance. Ses jambes pleines de plaies ne suffisaient pas.

Et nous, ses deux filles, étions 4 jours assises à côté de son lit, à lui tenir la main, impuissantes, sans pouvoir rien d'autre pour elle que lui tenir la main.

Alors, monsieur Leonetti peut nous parler de morale, de fin de vie accompagnée, tout cela est du blabla hypocrite.

Et il le sait parfaitement. Tout ce qui fût possible c'est la chaleur humaine de l'équipe à notre égard.

Le jeune médecin ? Que pouvait-il faire ? Rien de plus. S'il avait aidé notre mère comme nous lui demandions en signant un papier

manuscrit accompagné de l'original de l'écrit de notre mère, il se serait exposé à des poursuites judiciaires. Nous l'avons bien compris. Ce jeune médecin fort humain et respectueux ne pouvait pas. Merci monsieur Leonetti.

L'ordre des médecins se serait insurgé, l'aurait destitué.

[...] Si ma mère avait été dans le monde de l'argent et du pouvoir (c'est le même), nous aurions trouvé une clinique privée elle et nous, bénéficié d'un environnement rassurant, et un ami d'ami, un professeur machin aurait aidé notre mère en toute bonne conscience, certain de faire une action humaniste qu'il expliquerait au conseil de l'ordre en toute bonne foi... La bonne foi d'un professeur n'est pas la même que celle d'un médecin de base bien sûr... Entre gens du même monde...

Le conseil de l'ordre ne le mettrait pas au ban, il aurait fait une action humanitaire. D'ailleurs, la loi Leonetti sait parler aux puissants et aux riches branchés en direct...

Je me permets de souhaiter juste un peu plus d'humanité en hommage posthume à ma mère... Alors deux fois merci ADMD pour votre combat : une fois pour la liberté, une fois pour l'égalité.

Michèle Gentelet, Paris

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
Sans remords, sans regret, sans regarder l'heure ;
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur ;
Car, à chaque âge, se rattache un bonheur.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps ;
Le garder sain en dedans, beau en dehors.
Ne jamais abdiquer devant un effort.
L'âge n'a rien à voir avec la mort.

Vieillir en beauté, c'est donner un coup de pouce
À ceux qui se sentent perdus dans la brousse,
Qui ne croient plus que la vie peut être douce
Et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.

Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement.
Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan.
Être fier d'avoir les cheveux blancs,
Car, pour être heureux, on a encore le temps.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,
Savoir donner sans rien attendre en retour ;
Car, où que l'on soit, à l'aube du jour,
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec espoir ;
Être content de soi en se couchant le soir.
Et lorsque viendra le point de non-recevoir,
Se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir.

Envoi anonyme

Comité d'honneur

Au 30 novembre 2013

Maurice AGULHON, historien - Jean AMADOU*, chansonnier - Hugues AUFRAY, chanteur-compositeur - Jean BAUBEROT, fondateur de la sociologie de la laïcité - Etienne-Emile BAULIEU, biologiste - Nathalie BAYE, comédienne - Guy BEDOS, humoriste - Louis BERIOT, journaliste - Pierre BIARNES, ancien sénateur - Pierre BOURGUIGNON, membre honoraire du Parlement - Antoine BOURSEILLER, cinéaste - André BRINCOURT, écrivain - Etienne BUTZBACH, maire de Belfort - Michel DEL CASTILLO, écrivain - Noëlle CHÂTELET, écrivaine - Hélène CIXOUS, écrivaine - François de CLOSETS, écrivain - Yves COCHET, ancien ministre, député européen - Christiane COLLANGE, écrivaine - André COMTE-SPONVILLE, philosophe - Boris CYRULNIK, philosophe - Régine DEFORGES, écrivaine - Bertrand DELANOË, maire de Paris - Danielle DELORME, comédienne - Mylène DEMONGEOT, comédienne - Marc-Alain DESCAMPS, professeur de psychologie - Muguette DINI, sénatrice - Mireille DUMAS, journaliste - Laurent FABIUS, ancien premier ministre, ministre - Dominique FERNANDEZ, écrivain - Jean FERNIOT, journaliste - Viviane FORRESTER*, écrivaine - Irène FRAIN, écrivaine - Yves GALIFRET, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie - Pierre-Gilles de GENNES*, physicien, prix Nobel - Françoise GIROUD*, ancienne ministre, écrivaine - Jean-Pierre GODEFROY, sénateur - Benoite GROULT, écrivaine - Roger HANIN, comédien - Albert JACQUARD*, biologiste - Mireille JOSPIN*, sage-femme - Nelly KAPLAN, cinéaste - Léonard KEIGEL, cinéaste - Patrick KESSEL, journaliste - Simonne* et Jean LACOUTURE, écrivains - Bernadette LAFONT*, comédienne - Philippe LAZAR, professeur, fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé - Marysle LEBRANCHU, ministre - Charles LIBMAN, avocat - Paul LOMBARD, avocat - Jacques MAILHOT, chansonnier - Noël MAMERE, député - Marcel MARECHAL, metteur en scène - Henriette MARTINEZ, ancienne députée - Bruno MASURE, journaliste - Catherine MATAUSCH, journaliste - Albert MEMMI, écrivain - Véronique NEIERTZ, ancienne ministre - Michel ONFRAY, philosophe - Marcel OPHULS, cinéaste - Geneviève PAGE, comédienne - Emile PAPIERNIK-BERKHAUEUR*, professeur de médecine - Jean-Claude PECKER, professeur honoraire au Collège de France - Gilles PERRAULT, écrivain - PIEM, dessinateur - Micheline PRESLE, comédienne - Claire QUILLIOT*, veuve de l'ancien ministre Roger Quilliot - Christian RAUTH, acteur - Hubert REEVES, astrophysicien - Michel ROCARD, ancien premier ministre - Claude SARRAUTE, journaliste - Margie SUDRE, ancienne ministre - Pierre SUDREAU, ancien ministre, préfet - George TARER-TACITE, personnalité éminente guadeloupéenne - Bernard THEVENET, vainqueur du tour de France, commentateur TV - Michel VERRET, sociologue - Elie WOLLMAN*, sous-directeur honoraire de l'Institut Pasteur - Françoise XENAKIS, journaliste. [* décédé(e)s]

JEAN-LUC ROMERO

Monsieur le Président, laissez-nous mourir dans la dignité !

Éditions Jean-Claude Gawsewitch

Un nouveau livre de Jean-Luc Romero qui nous sera d'un appui essentiel pour le combat (l'ultime ?) que nous allons avoir à mener dans les prochains mois pour une loi sur l'euthanasie, le combat de Jean-Luc Romero et j'ajouterai le combat des 51 000 adhérents de l'ADMD et de ceux qui, pour certains, nous ont quittés et qui ont jeté les bases de notre association. Avec son intelligence, sa pugnacité à toute épreuve, Jean-Luc Romero s'adresse au président de la République pour lui rappeler son engagement lors de la dernière campagne présidentielle. Il évoque avec beaucoup de pudeur et d'émotion les cas médiatisés qui ont contribué à sensibiliser l'opinion publique favorable à plus de 92% à une loi qui encadrerait l'euthanasie, le suicide assisté, sans négliger la généralisation des soins palliatifs. Il défend une loi de liberté qui permettrait à chaque citoyen de décider des conditions de sa fin de vie en fonction de ses options religieuses, philosophiques...

Ce livre est un manifeste vibrant pour la loi que nous souhaitons et qui mettrait un terme à l'hypocrisie, à la clandestinité, aux manœuvres possibles grâce à l'argent, les relations. Un livre qui s'appuie sur les valeurs de notre République laïque.

Michèle Skowron,
déléguée pour l'Yonne



« Un cri du cœur
et plein de vie. »
Wendy Bouchard - Europe 1
- 11 septembre 2013

« Le coup de gueule
de Jean-Luc Romero
pour le droit à
l'euthanasie. »
Bruce Toussaint - i>Télé
- 11 septembre 2013

Et encore...

La mort choisie. Comprendre l'euthanasie et ses enjeux

François Damas

Editions Mardaga - www.editionsmardaga.com

Protégez vos proches.

OFFREZ-LEUR CE BULLETIN D'ADHÉSION

À RENVOYER À L'ADMD : 50, RUE DE CHABROL - 75010 PARIS • TÉL. : 01 48 00 04 16

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Adresse complète

Téléphone Date de naissance

Courriel@.....

Profession (ou ex-profession)

Comment nous avez-vous connus ? (s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent : |_|_|_|_|_|_|_|_|)

Ayant pris connaissance de l'objet de l'association, sollicite mon admission comme membre de celle-ci.

Fait à :
le :

Signature :



Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : www.admd.net

Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.

Cotisation annuelle : 26 €.

Cotisation "Jeunes" (jusqu'à 35 ans) : 5 €.

Cotisation couple : 47 €.